

Le vingt-huit juin deux mil dix-sept, une convocation a été adressée à chaque membre du comité syndical pour la réunion du SIVOS qui se tiendra le mercredi cinq juillet 2017 à 11 H à la mairie de Saint Aubin sur Scie, sous la présidence de Monsieur Bernard Bazille, Président.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 3 avril 2017
- 2) Compte rendu du comité de pilotage du 27 juin 2017
- 3) Point sur la fermeture de classe
- 4) Décision réforme rythmes scolaires
- 5) Contrats « rythmes scolaires » Mmes GUMUL, BEAUFILS, PICQUET
- 6) Contrat « rythmes scolaires » ADDLE
- 7) Tarifs restauration scolaire
- 8) Contrats agents restauration scolaire et entretien de locaux
- 9) Frais de secrétariat
- 10) Escrime école primaire
- 11) Piscine écoles
- 12) Communications de Monsieur le Président

SEANCE DU 5 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq juillet à onze heures, les membres du SIVOS de Saint Aubin sur Scie/Sauqueville, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard BAZILLE, Président.

Etaient présents : M. BAZILLE, MME PIMONT, M CANTO, MME POYER, MME ROYER

Etaient absents : MME BACHELET, MME DELESTRE, M VOISIN

Madame ROYER est nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, Madame POTTIN faisant fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 11 heures.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2017

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 27 JUIN 2017

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier comité de pilotage relatif aux rythmes scolaires et à la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours, les enseignants, le personnel du SIVOS assurant les activités « rythmes scolaires », une grande majorité des parents (86 % des familles ayant répondu au questionnaire à ce sujet) ainsi que du Conseil d'école y étaient favorables.

Il souligne que les questions de la garde des enfants le mercredi et de la pratique d'activités notamment sur Dieppe ont été soulevées par certaines familles.

POINT SUR LA FERMETURE DE CLASSE A SAUQUEVILLE

Monsieur le Président rappelle qu'un recours a été fait auprès de l'Inspection académique relatif à l'éventuelle fermeture de classe ; l'effectif prévu pour la rentrée de septembre 2017 : 105 élèves.

Il précise qu'il est en attente de réponse à sa demande de rendez-vous avec les services académiques ainsi qu'aux courriers transmis à Monsieur le Ministre et Monsieur le Député.

DECISION REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR DE LA SEMAINE DE 4 JOURS N°17-11

Monsieur le Président expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
- Considérant les intérêts des élèves du SIVOS de Saint Aubin sur Scie/Sauqueville,
- Après avis du conseil d'école, en considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

émet un avis favorable à l'unanimité au rétablissement de la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

CONTRATS « RYTHMES SCOLAIRES » : N°17-12

- Mesdames GUMUL et PIQUET : en cas de retour à la semaine scolaire de 4 jours, leurs contrats expirant au 1^{er} septembre 2017 ne seront pas renouvelés.
- Madame BEAUFILS : en cas d'une part de suppression de l'école le mercredi et d'autre part de la fermeture de l'école de Sauqueville, la durée hebdomadaire de travail (contrat actuel de 10.50/ 35^{ème}) sera diminuée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité la fin du contrat de Mesdames GUMUL et PICQUET et la modification de celui de Madame BEAUFILS.

CONTRAT RYTHMES SCOLAIRES ADDLE N°17-13

Monsieur le Président rappelle que ce contrat ne peut être résilié au moins six mois avant la date d'échéance du contrat (date anniversaire soit le 02 septembre) ; il propose en cas de retour à la semaine de 4 jours de répartir les heures effectuées par les animateurs de l'ADDLE dans le cadre des rythmes scolaires en fonction des besoins (animation le midi...) durant cette période.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Président à signer les documents.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE N°17-14

Monsieur le Président rappelle les tarifs de l'année scolaire 2016/2017 :

- élèves de maternelle : **3.18 €** le repas pour les enfants résidant sur les communes de Saint Aubin sur Scie, Sauqueville et Tourville sur Arques, **3.49 €** le repas pour les élèves extérieurs à ces trois communes et inscrits au SIVOS
- élèves de primaire : **3.47 €** le repas pour les enfants résidant sur les communes de Saint Aubin sur Scie, Sauqueville et Tourville sur Arques, le personnel d'animation et les chauffeurs, **3.82 €** pour les élèves extérieurs à ces trois communes et inscrits au SIVOS.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2017 les tarifs suivants (augmentation de 1%) :

- élèves de maternelle : **3.21 €** le repas pour les enfants résidant sur les communes de Saint Aubin sur Scie, Sauqueville et Tourville sur Arques, **3.52 €** le repas pour les élèves extérieurs à ces trois communes et inscrits au SIVOS
- élèves de primaire : **3.50 €** le repas pour les enfants résidant sur les communes de Saint Aubin sur Scie, Sauqueville et Tourville sur Arques, le personnel d'animation et les chauffeurs, **3.86 €** pour les élèves extérieurs à ces trois communes et inscrits au SIVOS.

CONTRAT RESTAURATION SCOLAIRE ET ENTRETIEN DES LOCAUX

N°17-15

Monsieur le Président précise que le Contrat Unique d'Insertion (CUI) de 22 h hebdomadaires de Madame MONPROFIT Marie-Christine prend fin le 28 septembre 2017.

Il propose le remplacement de cet agent par un contrat aidé.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

FRAIS DE SECRETARIAT

N°17-16

Monsieur le Président rappelle le montant du versement de 2016 (3 500 €) à la commune de Saint- Aubin-sur-Scie pour la prise en charge des frais de secrétariat.

Il propose une augmentation de 1 % soit 3 535 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

ESCRIME ECOLES

N° 17-17

Monsieur le Président précise que les enseignants de l'école primaire les Petits Princes souhaitent comme l'an dernier faire pratiquer l'escrime aux élèves à la salle des fêtes de Saint-Aubin-sur-Scie pendant 8 séances.

Il rappelle le montant de l'an dernier : 560 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la pratique de 8 séances d'escrime.

PISCINE POUR LES ELEVES

N°17-18

Monsieur le Président propose que les élèves se rendent comme l'année précédente à la piscine Le Carré les Bains de Dieppe.

Le planning de la piscine prévoyant le nombre de séances n'a pas encore été établi.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition ainsi que la consultation d'entreprises pour le transport des élèves.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président:

- donne lecture du mail de la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime demandant de l'informer des modifications pour les transports scolaires (si retour à la semaine de 4 jours et si fermeture de l'école de Sauqueville).
- fait part de la demande de Madame COULON pour la commande de livres pour la prochaine rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.